



CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Ponthaux sont convoqués en

ASSEMBLEE COMMUNALE

le mercredi 12 décembre 2018 à 20h00, à la salle communale

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 16 mai 2018. Le procès-verbal est à disposition des citoyennes et citoyens à l'Administration communale ou sur le site internet, rubrique « Bulletin d'information ».
2. Présentation de la planification financière 2019-2023.
3. **Budget 2019**
 - 3.1. Présentation du budget de fonctionnement 2019.
Rapport de la commission financière. Approbation.
 - 3.2. Présentation du budget d'investissements 2019
 - 3.2.1. Sécurisation du passage pour piétons au centre du village de Ponthaux, y compris demande de délégation de compétence pour achat de terrain.
Rapport de la commission financière. Approbation.
4. Approbation du règlement sur le droit de cité communal.
5. Divers

Le conseil communal

Le Mot du ...

Au terme de cette année 2018, le conseil communal vous livre un bilan de quelques dossiers qu'il a menés à bien, parmi la multitude de tâches exécutées pour la gestion courante et régulière de notre commune.

Après quelques mois d'expérience, notre cercle scolaire agrandi fonctionne à la satisfaction de tous. Après discussions et mises au point sur la réorganisation des écoles, le déménagement des différentes classes a eu lieu durant l'été. Ce travail conséquent a été effectué en collaboration avec les employés communaux, aidés de jeunes étudiants des quatre communes concernées. Les enseignants et les élèves ont ainsi pu intégrer leurs classes respectives à la rentrée scolaire.

Le conseil communal a également coordonné la rénovation de plusieurs tronçons de routes notamment celle de Nierlet qui, élargie par les cinq places d'évitement, rend la circulation plus fluide.

La cuisine de la salle communale a été entièrement réaménagée avec des appareils professionnels et performants. De plus, une place de rangement supplémentaire a été créée dans la salle pour la vaisselle.

Outre les dossiers courants occupant le conseil communal, le projet de sécurisation du passage pour piétons au centre du village de Ponthaux a été mis sur pied, en collaboration avec les services cantonaux compétents. Les détails de l'investissement proposé vous sont donnés dans ce bulletin d'information.

Notre plan d'aménagement local, toujours en cours d'examen final depuis plusieurs mois auprès du Canton, devrait, nous l'espérons, arriver prochainement à son terme.

Le plan d'infrastructure en eau potable (PIEP) est en cours d'approbation auprès du Canton. Il en découlera l'établissement du nouveau règlement relatif à la distribution de l'eau potable qui vous sera soumis en assemblée dans le courant de l'année prochaine.

D'autres projets vont encore voir le jour en 2019 et nous nous ferons un plaisir de vous en informer au fur et à mesure de leur réalisation.

Je terminerai en remerciant mes collègues du conseil communal pour leur investissement et le personnel pour l'excellente collaboration et le travail effectué durant cette année.

Je vous souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année et une année 2019 riche en succès.

Pierre Bourgnon, Syndic

Le budget de fonctionnement

2019

Préambule

Le Conseil communal vous présente le budget de fonctionnement 2019 qui se solde par une perte nette prévisible de Fr. 111'084.00. Ce montant représente un dépassement de 4.37%.

Le total des charges se monte à Fr. 2'652'682.00 pour un total de produits de Fr. 2'541'598.00 après neutralisation des imputations internes des intérêts et des amortissements ainsi que des charges et produits liées au Cercle scolaire.

Nous vous présentons ci-après les principales fluctuations, par dicastère.

Ordre public

L'étude d'assainissement de la butte de l'ancien stand de tir suit son cours. La poursuite des investigations, exigées par le Service de l'environnement (Sen), consiste à effectuer un carottage et à analyser la terre du secteur situé au-dessus de l'ancienne ciblerie. Ces travaux ont été devisés à Fr. 15'000.00.

Enseignement et formation

Le compte de notre participation au cercle scolaire primaire se monte à Fr. 176'752.00, soit une augmentation de Fr. 108'752.00.

Il faut cependant tenir compte de la création du nouveau compte 29.427.01 « Location de salles de classe » (+Fr. 44'900.00). Cette nouvelle présentation des comptes du cercle scolaire permet une plus grande transparence des coûts.

En définitive, pour notre commune les coûts du cercle scolaire augmentent de Fr. 63'852.00. Cette somme est due principalement à la prise en charge totale des frais liés aux transports scolaires par les communes. Ils ne sont plus subventionnés par le canton.

Santé

Globalement, pour ce dicastère, les charges liées augmentent d'environ Fr. 14'000.00.

Affaires sociales

Les charges de ce dicastère sont globalement en diminution de Fr. 9'600.00.

Transports et communications

Globalement, les charges de ce dicastère augmentent de Fr. 15'600.00.

Il s'agit des intérêts et amortissements liés aux dernières rénovations de routes.

Protection des eaux

La prévision du montant des taxes d'utilisation à encaisser est en augmentation de Fr. 40'000.00, en relation avec les chiffres connus de la facturation 2017 basée sur le nouveau règlement d'épuration. Il est à rappeler que ce compte doit s'équilibrer.

Cimetière

Le conseil communal prévoit la mise en place d'un secteur de 10 tombes cinéraires destinées au dépôt d'urnes funéraires. Un montant de Fr. 4'000.00 a été prévu à cet effet.

Le règlement du cimetière comprenant la modification des tarifs, sera proposé en approbation lors de l'assemblée des comptes, au printemps 2019.

Finances et impôts

Les impôts sur le revenu (identique à 2018) et la fortune (+ Fr. 15'000.00) des personnes physiques sont basés sur la statistique du service cantonal des contributions, ainsi que sur les impôts effectifs encaissés en 2017.

La prévision des impôts spéciaux a été revue à la hausse, en comparant les montants effectivement encaissés en 2017.

- Impôt sur la contribution immobilière : + Fr. 6'000.00
- Impôt sur les gains immobiliers : + Fr. 10'000.00
- Impôt sur les mutations : + Fr. 10'000.00

Pour la péréquation financière, nous percevrons Fr. 19'000.00 de plus en 2019.

Dépenses non spécifiées

Un montant de Fr. 30'000.00 a de nouveau été prévu pour des dépenses non spécifiées conformément à l'art. 91 Lco.

Ce compte permet au conseil communal d'y attribuer certaines dépenses non prévues lors de l'établissement du budget et de réagir rapidement dans le courant de l'année plutôt que de repousser des actions et projets à l'année suivante.



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	240'180.00	22'600.00	241'880.00	22'000.00	236'872.30	23'246.45
01	Assemblée communale, Conseil communal, comm.	55'180.00		57'680.00		49'960.50	
01.300.0	Traitement et jetons du Conseil communal	40'000.00		40'000.00		40'000.00	
01.300.1	Jetons et frais de la Commission financière	400.00		400.00		330.00	
01.300.2	Rémunération des scrutateurs	1'500.00		1'500.00		279.00	
01.300.5	Honoraires, frais et étude de fusion	1'000.00		1'000.00			
01.310.0	Frais de publications, annonces	1'000.00		1'500.00		697.95	
01.317.0	Dédommagements (déplacements, représent.)	2'500.00		3'500.00		831.00	
01.318.0	Frais de convocations	5'000.00		6'000.00		4'042.60	
01.318.1	Fiduciaire, contrôle des comptes	3'780.00		3'780.00		3'779.95	
02	Administration générale	185'000.00	22'600.00	184'200.00	22'000.00	186'911.80	23'246.45
02.301.0	Traitement du personnel administratif	100'000.00		97'700.00		96'706.35	
02.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	16'500.00		16'300.00		22'360.75	
02.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance (LPP)	17'400.00		16'200.00		19'678.00	
02.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	6'200.00		6'800.00		6'466.20	
02.309.0	Frais de cours, d'instruction etc.	3'000.00		8'300.00		2'645.50	
02.310.0	Fournitures de bureau	4'500.00		4'500.00		4'615.30	
02.311.0	Achats de machines et de mobilier de bureau	5'000.00		5'000.00		5'816.80	
02.312.0	Eau, énergie, combustible	600.00		600.00		534.85	
02.315.0	Entretien des machines et du mobilier	13'000.00		11'000.00		11'317.20	
02.317.0	Frais de réceptions et de délégations	4'000.00		3'000.00		2'871.30	
02.318.0	Assurances diverses, RC, mobilier, etc.	4'000.00		4'000.00		3'836.65	
02.318.1	Frais administratifs (ports, tél. etc.)	8'000.00		8'000.00		7'946.60	
02.318.2	Emoluments de chancellerie	1'000.00		1'000.00		576.60	
02.319.0	Cotisations aux associations	1'500.00		1'500.00		1'310.00	
02.320.0	Conférence des syndicats	300.00		300.00		229.70	
02.431.0	Emoluments administratifs		1'200.00		1'200.00		1'416.00
02.433.0	Participation du Cercle scolaire pour photocopies école		1'000.00		1'000.00		542.80
02.436.1	Retenues sociales sur salaires AVS-AC		8'000.00		8'000.00		8'223.10
02.436.2	Retenues sociales sur sal. Coll. mal. + acc.		1'200.00		1'200.00		1'307.50
02.436.3	Retenues sociales sur salaires LPP		8'700.00		8'100.00		8'623.35
02.439.1	Recettes bulletin d'information		2'500.00		2'500.00		3'000.00
02.460.0	Redistribution de la taxe CO2						133.70

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	53'407.00	14'500.00	35'520.00	14'500.00	29'055.60	14'927.70
12	Justice	19'350.00		16'605.00		14'500.00	
12.352.0	Part.au service intercommunal des curatelles	19'350.00		16'605.00		14'500.00	
14	Police du feu	13'755.00	14'500.00	13'500.00	14'500.00	10'252.40	14'927.70
14.352.0	Frais de répartition intercommunaux	13'755.00		13'500.00		10'252.40	
14.430.0	Taxes d'exemption sapeur-pompier		14'500.00		14'500.00		14'927.70
15	Militaire	17'220.00		3'190.00		2'160.00	
15.315.0	Entretien d'installations de tir	2'220.00		2'190.00		2'160.00	
15.315.1	Assainissement installations de tir	15'000.00		1'000.00			
16	Protection civile	2'342.00		2'225.00		2'143.20	
16.352.0	Frais de répartition intercommunaux	916.00		825.00		951.60	
16.352.1	Participation frais cantonaux PC	1'426.00		1'400.00		1'191.60	
17	Protection de la population	740.00					
17.351.00	Dispositif sanitaire en cas d'évènement majeur	740.00					

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'692'486.00	793'774.00	1'253'004.65	421'231.90	1'215'019.43	449'871.18
20	Ecole enfantine	54'500.00		55'000.00		53'084.05	
20.351.0	Participation aux dépenses cantonales	54'500.00		55'000.00		53'084.05	
21	Cycle scolaire obligatoire	697'252.00	20'000.00	579'810.00	10'000.00	540'086.19	21'928.70
21.315.0	Entretien mobilier et matériel	1'000.00		1'000.00			
21.351.0	Particip.aux dép. cant. écoles primaires	214'000.00		222'000.00		204'857.15	
21.352.0	Participation au cercle scolaire primaire	176'752.00		68'000.00		62'219.99	
21.352.1	Participation cycle d'orientation	270'000.00		268'310.00		236'035.00	
21.352.4	Participation Accueil extra-scolaire	35'000.00		20'000.00		36'449.05	
21.366.0	Camp de ski, patrouille et promenades scol.	500.00		500.00		525.00	
21.433.0	Particip.des parents à l'Accueil extra-scolaire		20'000.00		10'000.00		21'928.70
210	Cercle scolaire Prez-Noréaz-Ponthaux-Corserey	728'874.00	728'874.00	411'231.90	411'231.90	408'485.68	408'485.68
210.301.0	Traitement des chauffeurs de bus scolaire	150'000.00		104'000.00		119'662.20	
210.301.1	Traitement de pour tenue comptabilité					2'000.00	
210.301.2	Traitement de la secrétaire d'école	10'500.00					
210.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI - Cercle scol.	18'675.00		13'000.00		15'283.20	
210.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance (LPP) - Cercle scol.	2'500.00		2'000.00		2'216.05	
210.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents - Cercle scol.	5'000.00		4'000.00		4'525.00	
210.309.0	Frais de cours, d'instruction etc.	7'000.00		14'500.00		5'185.00	
210.310.0	Fournitures scolaires (y.c. budget maîtresses)	114'000.00		22'161.90		73'408.07	
210.310.1	Achat du mobilier, machines et matériel d'enseignement	20'000.00		20'500.00		10'144.30	
210.311.0	Ordinateurs et Matériel Informatique	25'000.00		4'500.00		4'742.20	
210.315.0	Entretien des machines et du mobilier	2'000.00		2'000.00		1'083.51	
210.315.1	Photocopieuse (maintenance, papier, leasing)	20'000.00		17'000.00		19'786.45	
210.316.0	Location salle de classes et de gym	176'957.00		33'700.00		18'873.00	
210.317.0	Frais de réception, délégations	5'000.00		4'000.00		5'204.70	
210.317.1	Défraiement back office secrétaire, président, resp. établis					1'500.00	
210.317.2	Responsable d'établissement matériel et defraiment	1'500.00		1'500.00		1'037.00	
210.318.0	Bus scolaire (entretien,essence,impôts,ass.,rép.,pneus..)	47'000.00		35'000.00		51'435.90	
210.318.1	Frais de port, téléphone, internet...	6'000.00		2'500.00		2'795.35	
210.318.2	Divers	6'000.00		6'000.00		5'492.20	
210.318.3	Travaux secrétariat			7'000.00		4'767.00	
210.322.0	Intérêts des dettes bus scolaire	5'572.00		4'514.55		2'277.00	
210.330.0	Amortissements du mobilier et machine			24'000.00		2'957.35	
210.352.0	Amortissement des bus scolaire	55'030.00		61'175.00		26'565.00	
210.365.0	Camp de ski	25'000.00		13'230.00		12'330.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
210.365.1	Activité pour 1-2H compens. camp ski	4'860.00		3'400.00		3'460.00	
210.365.2	Activité pour 3-5H compens. camp ski	9'525.00					
210.390.1	Amortissement bus scolaire	11'175.00		11'175.00		11'175.00	
210.390.2	Imputation interne intérêts bus scolaires Ponthaux	580.00		375.45		580.20	
210.436.1	Retenues sociales sur salaires AVS-AC - Cercle scol.		9'337.00		5'000.00		5'975.05
210.436.2	Retenues sociales sur sal.Coll.mal.+acc. - Cercle scol.		1'500.00		1'000.00		1'077.80
210.436.3	Retenues sociales sur salaires LPP - Cercle scol.		1'250.00		1'000.00		1'227.60
210.452.0	Remb. de commune de Prez, frais scolaire		242'544.00		39'307.00		47'513.53
210.452.1	Remb. de commune de Noréaz, frais scolaire		184'743.00		88'878.00		83'612.47
210.452.2	Remb. de commune de Ponthaux, frais scolaire		176'752.00		67'281.30		73'331.48
210.452.3	Remboursement cantonal bus scolaire DICS				208'765.60		195'747.75
210.452.4	Remb. de commune de Corserey, frais scolaire		112'748.00				
22	Ecoles spécialisées	133'400.00		130'500.00		124'909.30	
22.351.0	Contrib.aux services auxiliaires scolaires	4'800.00		4'800.00		4'742.85	
22.351.1	Instit.spécial. pour pers.handic. - école spécialisées	102'300.00		100'000.00		97'177.15	
22.366.0	Contrib. cours spéc. (logopéd., psychol.)	26'300.00		25'700.00		22'989.30	
23	Formation professionnelle	10'300.00		10'000.00		9'305.55	
23.351.0	Participation à l'Office cantonal	8'300.00		8'000.00		7'305.55	
23.366.0	Bourses d'apprentissage et d'études	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
29	Bâtiment scolaire et administratif	68'160.00	44'900.00	66'462.75		79'148.66	19'456.80
29.300.0	Jetons et frais de la Commission scolaire					630.00	
29.301.0	Traitement du personnel de conciergerie	19'700.00		19'700.00		19'256.80	
29.311.0	Achat mobilier	1'500.00		1'500.00		792.75	
29.312.0	Electricité, eau, combustible	11'000.00		9'000.00		10'449.70	
29.313.0	Achat fournitures, marchandises	2'000.00		2'000.00		1'204.95	
29.314.0	Frais d'entretien des bâtiments	15'000.00		15'000.00		26'846.11	
29.315.0	Entretien des machines et du mobilier	500.00		500.00		59.00	
29.318.0	Assurances diverses, mobilier, ECAB	3'100.00		3'100.00		3'058.95	
29.318.1	Frais d'honoraires et urbanistes					1'143.60	
29.390.0	Imputation interne des intérêts rénov.école	3'500.00		3'802.75		3'846.80	
29.390.1	Imputation interne amortissement rénov.école	11'860.00		11'860.00		11'860.00	
29.427.0	Loyer appartement de service						8'400.00
29.427.01	Location salle de classe		44'900.00				
29.436.0	Remboursement divers et d'assurances						11'056.80

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	31'150.00	200.00	31'382.80	200.00	27'659.20	250.00
30	Culture	20'800.00		21'000.00		20'563.30	
30.351.0	Participation aux dépenses du Conservatoire	11'100.00		11'800.00		13'603.30	
30.352.0	Participation Bibliothèque régionale Avry	8'800.00		8'700.00		6'860.00	
30.365.0	Dons aux sociétés à but culturel	900.00		500.00		100.00	
34	Sports	8'000.00		8'000.00		6'417.05	
34.301.0	Traitement personnel d'entretien					1'287.50	
34.314.0	Entretien terrain de football	5'000.00		5'000.00		2'579.55	
34.365.0	Dons aux sociétés sportives	3'000.00		3'000.00		2'550.00	
39	Culte, église	2'350.00	200.00	2'382.80	200.00	678.85	250.00
39.301.0	Traitement personnel conciergerie	300.00		300.00		300.00	
39.312.0	Frais électricité, chauffage	100.00		100.00		128.85	
39.313.0	Achat fournitures, marchandises	100.00		100.00			
39.314.0	Frais d'entretien Chapelle de Nierlet	200.00		200.00			
39.380.0	Versement au fonds de réserve Chapelle	200.00		200.00		250.00	
39.390.0	Imputation interne des intérêts	550.00		582.80			
39.390.1	Imputation interne des amortissements	900.00		900.00			
39.469.0	Dons pour rénovation chapelle Nierlet		200.00		200.00		250.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	SANTE	257'350.00	1'500.00	246'189.40	4'500.00	221'453.20	1'320.10
40	Hôpitaux	10'100.00		7'750.00		6'148.45	
40.351.0	Participation aux dépenses cantonales	800.00		750.00		748.75	
40.352.0	Particip.à l'Association pour l'ambulance	9'300.00		7'000.00		5'399.70	
41	Homes médicalisés	185'250.00		176'189.40		165'946.35	
41.351.0	Particip.subv. cant. des soins spéciaux	120'000.00		116'939.40		108'795.85	
41.352.0	Particip.au home médicalisé					-246.15	
41.352.1	Particip.aux frais des homes (CODEMS)	62'700.00		56'700.00		57'396.65	
41.352.2	Organe de coordination (RSS)	2'550.00		2'550.00			
44	Soins ambulatoires	58'500.00		55'750.00		47'511.00	
44.352.1	Particip.aux indem.forfaitaires RSS	24'900.00		24'000.00		20'530.30	
44.352.2	Particip.aux frais de ~Passe-Partout~	350.00		300.00		240.55	
44.365.0	Particip.serv.soins à domicile RSS	30'700.00		28'900.00		24'339.15	
44.365.1	Part.puériculture	2'550.00		2'550.00		2'401.00	
46	Service médical des écoles	3'500.00	1'500.00	6'500.00	4'500.00	1'847.40	1'320.10
46.351.1	Service dentaire	2'000.00		5'000.00		1'487.40	
46.351.2	Visites médicales	1'500.00		1'500.00		360.00	
46.433.0	Particip.des parents aux soins dentaires		1'500.00		4'500.00		1'320.10

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	AFFAIRES SOCIALES	361'631.00	3'250.00	371'754.85	3'784.00	330'605.80	2'484.00
50	AVS/APG/AI/Assurance chômage					478.00	
50.351.0	Part.ass. soc. AVS, APG, AI, AC					478.00	
54	Structures d'accueil à la petite enfance	35'000.00	3'250.00	37'460.00	3'784.00	33'702.55	2'484.00
54.365.0	Subv.aux crèches et garderies d'enfants	20'000.00		26'000.00		23'191.00	
54.365.1	Subventions aux mamans de jour	2'000.00		2'000.00		1'163.25	
54.365.2	Subvention aux écoles maternelles	13'000.00		9'460.00		9'348.30	
54.433.0	Part.des parents aux écoles maternelles		3'250.00		3'784.00		2'484.00
55	Invalidité	182'700.00		176'000.00		171'690.25	
55.351.0	Part.aux dép.cant.instit.spéc.et handicapés	182'700.00		176'000.00		171'690.25	
58	Assistance	143'931.00		158'294.85		124'735.00	
58.351.0	Participation aux frais cant. d'assistance	46'400.00		58'358.85		31'879.15	
58.351.1	Part.aux avances s/contrib.d'entr.n.récup.	4'200.00		4'500.00		3'889.20	
58.351.2	Aide aux victimes d'infractions	1'400.00		1'400.00		1'290.30	
58.351.3	Part.aux alloc.familiales pour non-actifs	5'000.00		5'100.00		5'468.80	
58.351.4	Contrib.communes au Fonds cant.de l'emploi	12'631.00		12'240.00		10'845.00	
58.352.0	Participation au Service social Sarine Ouest	70'300.00		72'196.00		68'193.55	
58.366.0	Subv.versées à des tierces personnes	500.00		1'000.00			
58.366.1	Action de Noël et St-Nicolas	3'500.00		3'500.00		3'169.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	208'667.00		192'763.65		152'126.35	24'351.95
62	Routes communales et génie civil	184'645.00		169'042.65		132'292.35	24'351.95
62.301.0	Traitement du personnel édilitaire					7'356.00	
62.312.0	Eclairage public	3'000.00		3'000.00		3'856.30	
62.312.2	Eclairage public (maintenance)	4'000.00		4'000.00			
62.313.0	Achat fournitures, marchandises	1'000.00		1'000.00		1'980.75	
62.313.1	Achat carburant	200.00		200.00		1'274.35	
62.314.0	Entretien des routes et de l'éclairage	10'000.00		10'000.00		14'402.95	
62.314.01	Entretien des routes (travaux de tiers)	12'000.00		12'000.00		6'785.00	
62.314.1	Déblaiement, sablage et protect. hivernale					6'274.60	
62.314.11	Déblaiement et protect. hivernale (travaux de tiers)	30'000.00		30'000.00		12'509.30	
62.315.0	Entretien des véhicules et machines	3'000.00		1'000.00		5'856.15	
62.318.1	Assurances véhicules	600.00		500.00		1'441.40	
62.319.0	Impôts sur les véhicules	150.00		150.00		1'287.45	
62.390.0	Imputation interne des intérêts	19'600.00		15'352.65		8'228.10	
62.390.1	Imputation interne des amortissements	101'095.00		91'840.00		61'040.00	
62.424.0	Gain comptable						24'351.95
64	Chemin de fer fédéraux	4'888.00		4'411.00		4'528.00	
64.351.0	Participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	4'888.00		4'411.00		4'528.00	
65	Trafic régional	19'134.00		19'310.00		15'306.00	
65.351.0	Particip.des communes au trafic régional	19'134.00		19'310.00		15'306.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	361'085.00	321'500.00	310'096.20	279'700.00	353'466.32	332'352.30
70	Approvisionnement en eau	84'000.00	84'000.00	81'200.00	81'200.00	88'871.90	88'871.90
70.301.0	Traitement du personnel					1'103.50	
70.312.0	Achats d'eau	33'000.00		33'000.00		33'322.10	
70.314.0	Entretien et rénovation des installations	23'000.00		8'000.00		8'657.70	
70.318.0	Frais d'analyse d'eau	350.00		350.00		590.05	
70.318.2	Frais administratifs divers	5'000.00		5'000.00			
70.318.3	Frais d'honoraires					5'884.05	
70.380.0	Réserve	22'650.00		34'850.00		39'314.50	
70.402.0	Taxes de défense-incendie (hydrants)		36'000.00		35'000.00		35'785.05
70.434.0	Location compteurs		8'000.00		7'200.00		7'987.40
70.435.0	Ventes d'eau		40'000.00		39'000.00		45'099.45
71	Protection des eaux	170'000.00	170'000.00	130'000.00	130'000.00	174'034.35	174'034.35
71.301.0	Traitement du personnel					4'413.50	
71.306.0	Travaux de tiers (contrôle, entretien, alarme)	5'000.00		5'000.00		2'680.75	
71.312.0	Electricité, téléphone, eau, combustibles	5'000.00		5'000.00		4'310.40	
71.314.0	Entretien et rénovation des installations	5'000.00		5'000.00		5'190.50	
71.318.0	Honoraires	4'750.00				974.70	
71.318.1	Assurances diverses	1'300.00		1'300.00		1'250.10	
71.318.2	Frais administratifs divers	1'000.00		1'000.00		99.90	
71.319.0	TVA taux forfaitaire	4'930.00				5'823.95	
71.332.0	Amortissements supplémentaires					55'000.00	
71.351.0	Part.aux frais de lutte contre hydrocarb.	200.00		200.00			
71.352.0	Participation à la STEP Grolley	55'000.00		50'000.00		56'911.75	
71.380.0	Attribution à la réserve	68'040.00		41'752.50		16'779.20	
71.390.0	Imputation interne des intérêts	4'600.00		5'167.50		5'419.60	
71.390.1	Amortissement du réseau d'épuration	15'180.00		15'580.00		15'180.00	
71.434.0	Taxes d'utilisation		170'000.00		130'000.00		174'034.35
72	Ordures ménagères	73'200.00	65'000.00	68'200.00	66'000.00	77'869.27	64'736.05
72.301.0	Traitement personnel	5'700.00		5'700.00		5'944.00	
72.313.0	Achats sacs et clips, y compris taxes	2'000.00		2'000.00		2'183.45	
72.314.0	Entretien et rénovation des installations	500.00		500.00		3'934.17	
72.318.0	Frais de ramassage, décharge, vidange bennes	65'000.00		60'000.00		65'807.65	
72.434.0	Taxes d'utilisation (voirie)		34'000.00		33'000.00		33'480.00
72.434.2	Taxes sur déchets		28'000.00		29'000.00		27'612.05
72.435.0	Vente sacs et clips, y compris taxes		3'000.00		4'000.00		3'644.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
74	Cimetière	8'770.00	500.00	4'827.15	500.00	4'376.95	500.00
74.301.0	Salaires personnel d'entretien	1'200.00		1'200.00		1'335.95	
74.313.0	Achat fournitures, marchandises	100.00		100.00			
74.314.0	Frais d'entretien	4'500.00		500.00			
74.390.0	Imputations internes Rénovation cimetière	780.00		837.15		851.00	
74.390.1	Imputation interne amortissement Rénovation cimetière	2'190.00		2'190.00		2'190.00	
74.434.0	Taxes d'entrées et de concessions		500.00		500.00		500.00
75	Correction des eaux et endiguements	1'000.00		1'000.00			
75.314.0	Entretien cours d'eau	1'000.00		1'000.00			
79	Aménagement du territoire	24'115.00	2'000.00	24'869.05	2'000.00	8'313.85	4'210.00
79.300.0	Jetons et frais des Commissions	500.00		500.00		810.00	
79.318.0	Honoraires des urbanistes	500.00		2'000.00		672.50	
79.318.2	Service cantonal du cadastre	500.00					
79.318.3	Honoraires juridiques	10'000.00		10'000.00			
79.351.0	Planification régionale	500.00				201.80	
79.390.0	Imputations internes intérêts PAL	880.00		1'134.05		644.55	
79.390.1	Imputations internes amortissements PAL	11'235.00		11'235.00		5'985.00	
79.431.0	Autorisations de construire		2'000.00		2'000.00		4'210.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	ECONOMIE	6'400.00		6'600.00		7'621.60	
81	Forêts et vignes	6'400.00		6'600.00		7'621.60	
811	Exploitation	6'400.00		6'600.00		7'621.60	
811.301.0	Traitement du personnel d'exploitation	200.00		200.00		200.00	
811.314.1	Entretien de la forêt	1'000.00		1'000.00		1'835.50	
811.351.0	Regroupement régional forestier	2'900.00		2'900.00		2'886.85	
811.352.0	Forêts-Sarine	2'300.00		2'500.00		2'699.25	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPOTS	411'747.00	2'355'695.00	403'029.65	2'262'559.00	567'325.09	2'319'154.90
90	Impôts	16'700.00	1'766'584.00	14'700.00	1'715'100.00	44'195.65	1'836'523.85
90.318.0	Frais de rappels et de poursuites	6'000.00		6'000.00		9'526.05	
90.318.1	Frais de perception d'impôts	1'700.00		1'700.00		1'652.20	
90.319.0	Remboursements d'impôts					77.50	
90.319.1	Impôts non récupérables	5'000.00		5'000.00		27'483.80	
90.320.0	Intérêts rémunérateurs	4'000.00		2'000.00		5'456.10	
90.400.0	Impôt sur le revenu (personnes physiques)		1'370'000.00		1'370'000.00		1'355'967.10
90.400.1	Impôt sur la fortune (personnes physiques)		100'000.00		85'000.00		108'172.75
90.400.2	Impôt à la source		5'000.00		5'000.00		21'031.30
90.400.4	Impôt sur les prestations en capital		10'000.00		10'000.00		50'388.00
90.401.0	Impôt sur le bénéfice (personnes morales)		21'000.00		14'000.00		25'597.30
90.401.1	Impôt sur les fonds propres (pers. morales)		5'000.00		3'800.00		3'817.45
90.402.0	Contributions immobilières		153'000.00		147'000.00		147'121.55
90.403.0	Impôt sur les gains immobil. et plus-values		20'000.00		10'000.00		23'554.15
90.404.0	Impôt sur les mutations		20'000.00		10'000.00		36'151.20
90.421.0	Intérêts moratoires et compensatoires		8'000.00		8'000.00		11'338.45
90.436.0	Rembour. frais de rappel et poursuites		2'000.00		1'000.00		2'626.30
90.436.1	Encaissement créances irrécouvrables		100.00		100.00		
90.441.0	Part.à l'impôt cantonal sur les véhicules		52'484.00		51'200.00		50'758.30
93	Péréquation financière		279'509.00		260'462.00		239'491.00
93.462.0	Attribution de la péréquation des ressources		227'362.00		217'334.00		198'384.00
93.462.01	Attribution de la péréquation des besoins		52'147.00		43'128.00		41'107.00
94	Gérance de la fortune et des dettes	360'979.00	309'602.00	331'361.65	286'997.00	285'839.79	243'140.05
940	Intérêts et amortissements obligatoires	256'902.00	254'402.00	235'297.00	232'797.00	190'209.70	187'960.25
940.318.0	Frais bancaires et de CCP	2'600.00		2'600.00		2'294.50	
940.322.0	Intérêts des dettes	50'000.00		47'000.00		39'515.30	
940.322.1	Intérêts débiteur (autres)					52.90	
940.330.0	Amortissements obligatoires	204'302.00		185'697.00		148'347.00	
940.420.0	Intérêts des capitaux et impôts anticipés		100.00		100.00		97.95
940.490.0	Imputations internes des amortissements		204'302.00		185'697.00		148'347.00
940.490.1	Imputations internes des intérêts		50'000.00		47'000.00		39'515.30
942	Immeubles du patrimoine financier	102'877.00	42'500.00	93'864.65	41'500.00	94'579.34	42'470.20
942.301.0	Salaire concierge salle communale	4'000.00		4'000.00		4'060.00	
942.311.0	Achat mobilier salle communale	500.00		500.00		15.90	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
942.311.1	Achat mobilier Auberge communale	500.00		500.00			
942.312.0	Electr.,eau,combustible salle communale	6'500.00		6'500.00		6'200.35	
942.312.1	Electr.,eau,combustible Auberge communale	100.00		100.00			
942.312.2	Elect.,eau,combust.abri PC,buv.FC,local feu	3'000.00		3'000.00		2'657.30	
942.313.0	Achat fournitures,march.salle communale	500.00		1'000.00		227.55	
942.313.1	Achat fournitures,march.Auberge communale	500.00		500.00			
942.314.0	Entretien et rénovation salle communale	5'000.00		5'000.00		7'077.79	
942.314.1	Entretien et rénovation Auberge communale	6'000.00		6'000.00		6'851.00	
942.314.2	Entr.,rénov.abri PC,buvette FC, local feu	2'000.00		2'000.00		3'196.80	
942.315.0	Entr.mobilier,installations salle communale	500.00		500.00		128.00	
942.315.1	Entr.mobilier,installat.Auberge communale	500.00		500.00		324.70	
942.318.0	Assurances div.,ECAB,RC salle communale	600.00		600.00		585.90	
942.318.1	Assurances div.,ECAB,RC Auberge communale	2'200.00		2'200.00		2'140.90	
942.318.2	Ass.div.,ECAB,RC abri PC,buvette FC,loc.feu	300.00		300.00		251.10	
942.390.0	Imputation interne intérêts salle communale	12'200.00		11'854.50		11'970.50	
942.390.1	Imputation interne intérêts Auberge comm.	6'100.00		6'539.30		6'603.30	
942.390.2	Imputation interne amortiss.salle communale	33'850.00		24'100.00		24'100.00	
942.390.3	Imputation interne amortiss.Auberge comm.	13'517.00		13'517.00		13'517.00	
942.390.5	Imputation interne amortiss. local rangement	3'300.00		3'300.00		3'300.00	
942.390.6	Imputation interne intérêts local rangement	1'210.00		1'353.85		1'371.25	
942.423.0	Location Auberge		32'500.00		32'500.00		32'500.20
942.423.2	Locations salle communale		10'000.00		9'000.00		9'970.00
943	Autres bâtiments divers	1'200.00	12'700.00	2'200.00	12'700.00	1'050.75	12'709.60
943.314.0	Entretien et rénovation	1'000.00		2'000.00		839.80	
943.315.0	Assurances div., ECAB, RC	200.00		200.00		210.95	
943.423.0	Loyers parchets		12'700.00		12'700.00		12'709.60
99	Postes non ventilables	34'068.00		56'968.00		237'289.65	
99.319.0	Dépense non spécifiées	30'000.00		30'000.00		19'872.50	
99.332.0	Amortissements supplémentaires	4'068.00		4'068.00		217'417.15	
99.366.0	Soutien communal ponctuel			22'900.00			

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	240'180.00	22'600.00	241'880.00	22'000.00	236'872.30	23'246.45
1	ORDRE PUBLIC	53'407.00	14'500.00	35'520.00	14'500.00	29'055.60	14'927.70
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'692'486.00	793'774.00	1'253'004.65	421'231.90	1'215'019.43	449'871.18
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	31'150.00	200.00	31'382.80	200.00	27'659.20	250.00
4	SANTE	257'350.00	1'500.00	246'189.40	4'500.00	221'453.20	1'320.10
5	AFFAIRES SOCIALES	361'631.00	3'250.00	371'754.85	3'784.00	330'605.80	2'484.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	208'667.00		192'763.65		152'126.35	24'351.95
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	361'085.00	321'500.00	310'096.20	279'700.00	353'466.32	332'352.30
8	ECONOMIE	6'400.00		6'600.00		7'621.60	
9	FINANCES ET IMPOTS	411'747.00	2'355'695.00	403'029.65	2'262'559.00	567'325.09	2'319'154.90
	TOTALISATION	3'624'103.00	3'513'019.00	3'092'221.20	3'008'474.90	3'141'204.89	3'167'958.58
Résultat			111'084.00		83'746.30	26'753.69	

Nouvel investissement

Sécurisation d'un passage pour piétons

A la suite de plusieurs demandes émanant de parents, le conseil communal a étudié la possibilité de sécuriser le passage pour piétons situé au centre du village de Ponthaux.

Le projet a fait l'objet d'une analyse et de remarques de la part des services cantonaux concernés.

Ayant appliqué les recommandations, le conseil communal propose de déplacer le passage pour piétons de quelques dizaines de mètres en direction de Noréaz et de construire un petit trottoir jusqu'au tracé actuel situé sur le tronçon se dirigeant vers l'école. Le candélabre éclairant le passage pour piétons sera également déplacé.

Le projet comprend la construction d'un trottoir sur le côté gauche de la route. A cet effet, une bande de terrain d'environ 18 m², propriété de M. Raphaël Cuennet sera acquise.

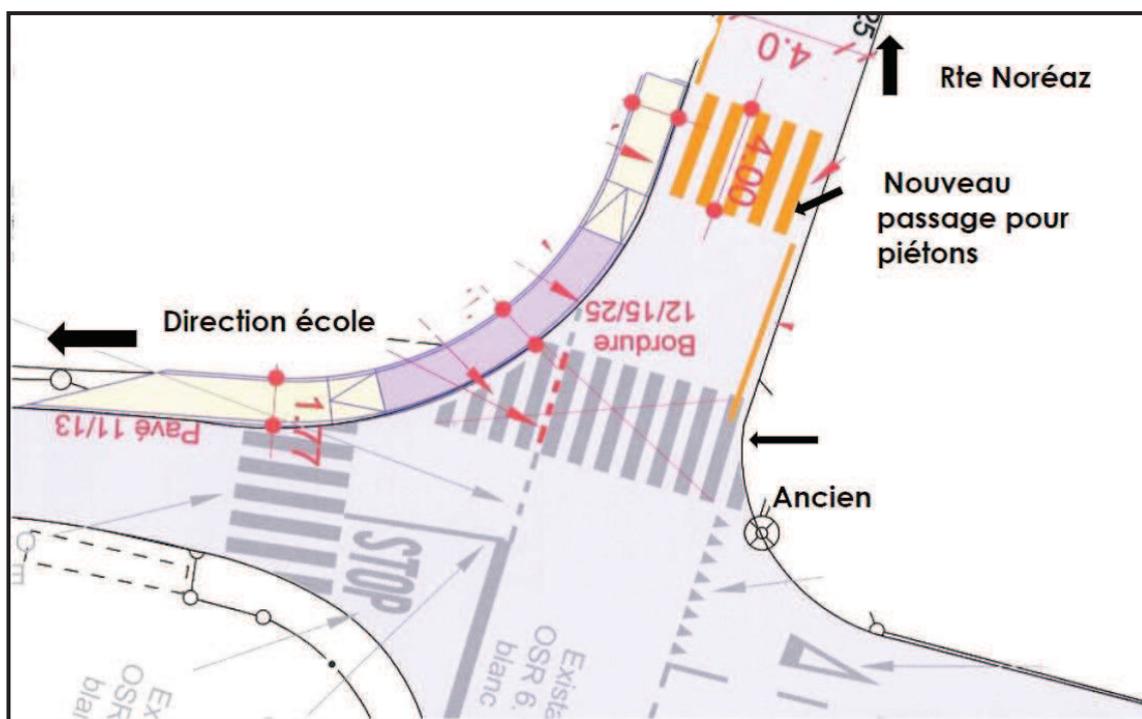
C'est pourquoi, Le conseil communal demande également à l'Assemblée une délégation de compétence pour effectuer les démarches nécessaires au transfert de propriété au domaine public.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût des travaux (selon devis)	Fr. 55'000.00
Divers et imprévus	Fr. 5'000.00
Total des travaux	Fr. 60'000.00

Plan de financement :	
Amortissement (4%)	Fr. 2'400.00
Intérêts (2%)	Fr. 1'200.00
Charges financières annuelles	Fr. 3'600.00

Financement par un emprunt bancaire



BUDGET D'INVESTISSEMENT 2019

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC					7'759.80	
15	Militaire					7'759.80	
15.501.1	Assainissement des installations de Tir					7'759.80	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION					9'570.00	
21	Cycle scolaire obligatoire					9'570.00	
21.506.0	Installations 4 beamers (école)					9'570.00	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS					9'190.80	
34	Sports					9'190.80	
34.501.31	Entretien du terrain de foot (muret)					9'190.80	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	60'000.00		320'000.00		427'463.75	43'800.00
62	Routes communales et génie civil	60'000.00		320'000.00		427'463.75	43'800.00
62.502.5	Etude préliminaire réfection routes Grolley-Ponthaux-Nierlet					150.00	
62.502.51	Réfection de la route Ponthaux - Grolley					427'313.75	
62.502.6	Réfection routes Nierlet, En Boulé, Montagny, Trois Sapins			320'000.00			
62.502.61	Sécurisation passage piéton route de Noréaz	60'000.00					
62.606.0	Mobilier, machines, véhicule						43'800.00
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT					40'681.10	58'620.15
70	Approvisionnement en eau						26'688.60
70.610.0	Taxes de raccordement						26'688.60
71	Protection des eaux						31'931.55
71.610.0	Taxes de raccordement						31'931.55
79	Aménagement du territoire					40'681.10	
79.501.21	Révision du PAL 2ème phase					40'681.10	

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2019

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPOTS					102'420.15	494'665.45
99	Postes non ventilables					102'420.15	494'665.45
99.590.00	Report des investissements					102'420.15	
99.690.00	Report des investissements						494'665.45
1	ORDRE PUBLIC					7'759.80	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION					9'570.00	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS					9'190.80	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	60'000.00		320'000.00		427'463.75	43'800.00
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT					40'681.10	58'620.15
9	FINANCES ET IMPOTS					102'420.15	494'665.45
	TOTALISATION	60'000.00		320'000.00		597'085.60	597'085.60
Résultat			60'000.00		320'000.00		



Les plus beaux domaines skiabiles avec 40% de rabais.

En tant que sociétaire détenteur d'une carte de débit ou de crédit Raiffeisen, vous bénéficiez de 40% de rabais sur les cartes journalières, dans près de 30 domaines skiabiles. Plus d'informations sur [raiffeisen.ch/hiver](https://www.raiffeisen.ch/hiver)



RAIFFEISEN

Ouvrons la voie

JARDINIER-PAYSAGISTE

A. Angéloz Sàrl BELFAUX



Production et vente de plantes en pots
Espace fleurs coupées
Création et entretien de jardin

www.horticulture-angeloz.ch 026 475 52 51



Votre spécialiste en matériel professionnel pour la gastronomie.

Venez visiter nos nouveaux locaux à Bierhausstrasse 22 - 1712 Tavel

Gastro-Mat Sàrl - Ch. des Coûtes 10 - 1468 Cheyres - +41 79 351 00 78 - info@gastro-mat.ch - www.gastro-mat.ch



MICHEL BAUDET SA 1772 GROLLEY
TEL 026/460 82 30
WWW baudet.ch baudetsa@bluewin.ch

Machines agricoles – Tracteurs – Espace vert
jardinage - Vente réparation
Visitez notre shop – pièces de rechanges -
outillages accessoires- habits jouets



JOHN DEERE



JOSKIN

GUGLER
MENUISERIE SÀRL

Route de la Broye 12
1772 Grolley
Tél. 079 240 53 57
Fax 026 470 23 75
robertgugler@bluewin.ch

MENUISERIE
INTÉRIEURE & EXTÉRIEURE
RÉNOVATIONS



RÈGLEMENT SUR LE DROIT DE CITÉ COMMUNAL

L'assemblée communale

Vu :

La loi du 14 décembre 2017 sur le droit de cité fribourgeois (LDCF - RSF 114.1.1) ;
Le règlement du 19 mars 2018 sur le droit de cité fribourgeois (RDCF – RSF 114.1.11) ;
La loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo – RSF 140.1) ;

Arrête

Article premier Objet

Le présent règlement fixe les conditions d'acquisition et de perte du droit de cité communal, la procédure ainsi que les émoluments y relatifs. Le droit fédéral et le droit cantonal sont réservés.

A. ACQUISITION DU DROIT DE CITÉ COMMUNAL

Art. 2 Conditions **a) pour les personnes étrangères**

Le droit de cité communal peut être accordé à une personne étrangère aux conditions suivantes :

- a) remplir les conditions du droit fédéral ;
- b) remplir les conditions générales et d'intégration ainsi que les autres conditions spécifiques liées à la résidence, au titre de séjour ou à l'âge prévues par le droit cantonal ;
- c) résider légalement sur le territoire communal depuis au moins trois années. Le Conseil communal peut exceptionnellement déroger à cette condition pour de justes motifs ;
- d) présenter une situation claire, sur le plan personnel, administratif ou professionnel et permettant de statuer en pleine connaissance de cause. La collaboration de la personne concernée peut être requise ;
- e) faire preuve d'une motivation positive et réelle à devenir citoyen suisse.

Art. 3 **b) pour les personnes confédérées et fribourgeoises**

Le droit de cité communal peut être accordé à une personne confédérée ou fribourgeoise aux conditions suivantes :

- a) remplir les conditions de résidence du droit cantonal.
- b) résider légalement sur le territoire communal depuis au moins trois années. Le Conseil communal peut exceptionnellement déroger à cette condition pour de justes motifs.
- c) être bien intégrée au sein de la commune ou démontrer un attachement particulier avec la commune.
- d) présenter une situation claire, sur le plan personnel, administratif ou professionnel et permettant de statuer en pleine connaissance de cause.

B. PERTE DU DROIT DE CITÉ COMMUNAL

Art. 4 **Libération du droit de cité communal**

¹ La personne possédant plusieurs droits de cité de communes fribourgeoises peut demander la libération de son droit de cité communal pour autant qu'elle en conserve au moins un autre.

² La procédure de libération du droit de cité communal est réglée par la loi sur le droit de cité fribourgeois.

C. PROCÉDURE

Art. 5 **Naturalisation ordinaire**
a) autorité compétente

¹ L'autorité compétente pour délivrer le droit de cité communal aux personnes étrangères, confédérées ou fribourgeoises est le Conseil communal.

² Il est compétent pour procéder à toutes les mesures d'instruction nécessaires et utiles au sens du Code de procédure et de juridiction administrative pour rendre sa décision. A cet effet, la collaboration de la personne concernée peut notamment être exigée.

Art. 6 **b) préavis de la Commission communale des naturalisations**

¹ Préalablement à la décision du Conseil communal, la Commission communale des naturalisations examine les dossiers et entend en principe les requérants. Elle peut renoncer à entendre toute personne requérante dont le dossier révèle une intégration parfaitement aboutie.

² La Commission a pour tâche de vérifier, en principe par l'audition, la réalisation des conditions de naturalisation.

³ Au terme de l'audition ou de l'examen du dossier, la Commission transmet son préavis au Conseil communal ainsi que le cas échéant le procès-verbal de l'audition, qui font partie intégrante du dossier.

⁴ Le préavis doit exposer les raisons pour lesquelles la Commission communale des naturalisations a considéré que les conditions de naturalisation sont ou ne sont pas réalisées.

⁵ L'audition et le préavis de la Commission communale des naturalisations des personnes confédérées ou fribourgeoise sont facultatifs, sauf décision contraire du Conseil communal.

Art. 7 **c) décision**

¹ Le Conseil communal statue après avoir reçu le préavis de la Commission communale des naturalisations. Dans le cas des personnes confédérées ou fribourgeoises, le Conseil communal statue directement, sauf s'il décide de les faire préalablement entendre par la Commission communale des naturalisations pour préavis.

² Une décision de refus d'octroi du droit de cité communal doit être motivée et donner les raisons pour lesquelles la demande a été refusée.

³ Outre la motivation, la décision du Conseil communal doit contenir les indications suivantes :

- a) la composition du Conseil communal ;
- b) le nom de la personne ayant déposé la demande de naturalisation ou d'octroi du droit de cité communal ;
- c) le dispositif ;
- d) la date de la décision ;
- e) la signature du Syndic ou de la Syndique et du Secrétaire communal ou de la Secrétaire communale ;
- f) l'indication de la possibilité de recourir contre la décision auprès du Préfet, dans le délai légal de 30 jours dès la notification de la décision.

Art. 8 **d) Retour du dossier au Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil**

¹ Le dossier est retourné au Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil au plus tard dès l'entrée en force de la décision communale.

² La commune joint à son envoi la décision communale, le procès-verbal de l'audition et le préavis de la Commission.

Art. 9 **Libération du droit de cité communal**

¹ La demande de libération du droit de cité communal se fait au moyen d'une demande écrite comportant une brève motivation et accompagnée des documents d'état civil permettant de prouver les divers droits de cité de la personne requérante.

² Toute demande de libération du droit de cité communal doit être examinée par le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil, pour vérification des droits de cité communaux de la personne requérante.

³ Le Conseil communal est compétent pour délivrer l'acte de libération du droit de cité communal. En cas de refus, la décision doit être motivée.

⁴ La décision de libération du droit de cité communal est communiquée en copie au Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil, en vue de la mise à jour du registre informatisé de l'état civil.

⁵ La procédure de libération du droit de cité communal est gratuite, en application de l'article 48 LDCF.

D. COMMISSION COMMUNALE DES NATURALISATIONS

Art. 10 **Désignation et composition**

¹ La Commission communale des naturalisations comprend 7 membres, choisis parmi les citoyennes et citoyens actifs domiciliés dans la commune.

² Au début de chaque législature, l'assemblée communale élit les membres de la Commission communale des naturalisations, pour la durée de la législature.

³ Si aucune personne membre du Conseil communal n'est élu-e au sein de la Commission communale des naturalisations, un représentant ou une représentante du Conseil communal peut assister aux séances de la Commission, sans droit de vote.

E. EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS

Art. 11 **Emoluments administratifs**

¹ Les émoluments à percevoir, par dossier, peuvent être calculés sur la base du Tarif annexé au présent règlement et qui en fait partie intégrante.

² En cas de retrait, de renvoi ou de rejet de la demande, l'émolument reste dû pour les étapes procédure effectuées.

³ La personne requérante dont la situation financière est difficile peut demander une réduction des émoluments. Le Conseil communal statue sur la réduction d'émoluments.

⁴ Les émoluments sont exigibles sitôt la décision prise par le Conseil communal.

F. VOIE DE DROIT ET DISPOSITIONS FINALES

Art. 12 **Voie de recours**

Les décisions prises par le Conseil communal en matière d'octroi ou de libération du droit de cité sont sujettes à recours auprès du Préfet dans les 30 jours dès leur notification.

Art. 14 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur au jour de son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Ainsi adopté en Assemblée communale, le ...

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Le Syndic :

La secrétaire :

P. Bourgnon

S. Renevey

Ainsi approuvé par
la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Fribourg, le ...

Le Conseiller d'Etat-Directeur,



COMMUNE DE PONTHAUX

Annexe 1 relative au règlement sur le droit de cité communal

TARIFS

¹ Par dossier, les émoluments suivants peuvent être perçus

1. Naturalisation ordinaire	Fr.
a) examen préalable du dossier	100
b) enquête complémentaire effectuée par la commune	100
c) cours d'instruction civique, documentation civique	20
d) audition et/ou préavis par la Commission communale des naturalisations	210/séance
e) décision du Conseil communal	50
f) montant de base pour les débours (téléphone, frais postaux, etc.)	20
g) analyse juridique particulière	150/heure
2. Naturalisation ordinaire pour les personnes de la deuxième génération	Fr.
a) examen préalable du dossier	100
b) enquête complémentaire effectuée par la commune	100
c) cours d'instruction civique, documentation civique	20
d) audition et/ou préavis par la Commission communale des naturalisations	210/séance
e) décision du Conseil communal	50
f) montant de base pour les débours (téléphone, frais postaux, etc.)	20
g) analyse juridique particulière	150/heure
3. Octroi du droit de cité pour les personnes confédérées ou fribourgeoises	Fr.
a) examen préalable du dossier	50
b) décision du Conseil communal	50

Ainsi adopté en Assemblée communale, le

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic :

La secrétaire :

P. Bourgnon

S. Renevey

Ainsi approuvé par
la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Fribourg, le ...

Le Conseiller d'Etat-Directeur

CHAUFFAGE-SANITAIRE

Schwaller SA

1772 PONTHAUX

026/475.37.62

079/449.02.65

Mail: chauffage@schwaller.ch



Quel est votre prochain objectif?

Protéger ceux que vous aimez.

Nicolas Buchs, Conseiller en assurances

T 026 347 33 27, nicolas.buchs@mobiliere.ch

Agence générale Fribourg

Daniel Charrière

Rue du Centre 14

1752 Villars-sur-Glâne

fribourg@mobiliere.ch

mobiliere.ch

la Mobilière

160523A1GA



Important
Information

Informations communales



Important
Information



La BCF, partenaire de vos loisirs
Die FKB, Partnerin Ihrer Freizeit

www.bcf.ch
www.fkb.ch



Banque Cantonale de Fribourg
Freiburger Kantonalbank

simplement ouvert - einfach offener



***Fermeture de l'Administration communale
durant les fêtes de fin d'année***

*Nous informons les citoyennes et citoyens de Ponthaux que notre
administration communale sera fermée*

***du jeudi 20 décembre 2018
au lundi 7 janvier 2019***

*Tout en vous remerciant d'avance de
votre compréhension, nous vous
adressons nos vœux les meilleurs
pour les fêtes de fin d'année et une
excellente année 2019.*



Le Conseil communal

CHRISTAN

Votre spécialiste pour vos robots et machines d'espaces verts

Christan SA - Chemin du Châtelard 2 - 1773 Chandon

Christan SA - Route de Vallamand 2 - 1588 Cudrefin

www.christan.ch - 026 476 60 00



jardinier | paysagiste

Espaces Naturels

Julmy Sàrl

Rue du Centre 9

1772 Grolley

Chemin du Chêne 45

1730 Ecuwillens

026 475 40 16

www.espaces-naturels.ch

emtb

Olivier Sàrl

ENTRETIEN ET MAINTENANCE TECHNIQUE
DU   BÂTIMENT

OLIVIER CUENNET

ROUTE DU PRALET 10 ◆ 1772 NIERLET-LES-BOIS

TEL 026 466 81 20 ◆ 079 289 05 74 ◆ FAX 026 466 81 19

E-MAIL olivier.cuennet@emtbolivier.ch

DÉPANNAGE ◆ ÉLECTRICITÉ ◆ ... DÉPANNAGE ◆ ÉLECTRICITÉ ◆ ...



Imprimerie Longchamp sa

rue de morat 7 | 1700 fribourg | info@ilsa.ch
t 026 322 37 48 | f 026 322 88 73 | www.ilsa.ch

Contrôle des habitants en 2018

Etat au 6 novembre 2018



Arrivées

Nous dénombrons 37 arrivées dans la commune depuis le 7 novembre 2017, à ce jour.

Nous souhaitons la bienvenue dans nos villages à tous ces nouveaux habitants.

Départs :

25 personnes ont quitté la commune durant la même période.

A toutes ces personnes, nous présentons nos meilleurs vœux pour l'avenir.

Notre commune compte à ce jour 743 habitants, dont :

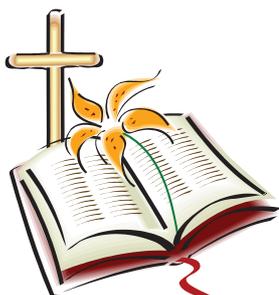
*88 enfants de 0 à 10 ans
115 adolescents de 11 à 19 ans
83 jeunes adultes de 20 à 29 ans
99 adultes de 30 à 39 ans
108 adultes de 40 à 49 ans
112 adultes de 50 à 59 ans
73 adultes de 60 à 69 ans
46 adultes de 70 à 79 ans
19 adultes de 80 à 97 ans*

La proportion hommes / femmes est de :

383 hommes et 360 femmes.

La moyenne d'âge est de 37,79 ans.





Décès :

Nous avons eu à déplorer les décès de :

Mme Yvette Cissé, le 12 juillet 2018

M. Frédy Jakob, le 23 août 2018

Mme Gabrielle Rossier, le 17 septembre 2018

M. Hubert Dey, le 26 septembre 2018

M. Eric Domon, le 7 octobre 2018

*Nous formulons nos sincères condoléances
aux familles en deuil.*

Naissances :

29.11.2017 Brand Chloé, fille d'Aline Brand et Philippe Mettraux

04.12.2017 Martin, fils de Celia Moreira et Cesario de Jesus Paulo

09.01.2018 Sarah, fille d'Erika et Livio Duc

27.02.2018 Aaron et Ajan, fils de Diellza et Altin Spahija

21.04.2018 Maxime, fils d'Olga et Christophe Riedo

16.06.2018 Rémy, fils d'Aurélié et Antoine Julmy

09.08.2018 Charles, fils d'Emilie et Jonathan Grosrenaud



Nous souhaitons bonheur et santé à ces bébés et félicitations aux heureux parents.



Mariages :

10.03.2018 Pauline et André Didierlaurent

Toutes nos félicitations à ce nouveau couple.

Majorité civique en 2018 (née en 2000)

Paternieri Marco	04.01.2000	Favre Christophe	08.11.2000
Guisolan Jessica	12.01.2000	Buchs Johan	17.11.2000
Beyeler Lea	05.02.2000	Beyeler Justine	17.11.2000
Page Salomé	13.03.2000	Salzmann Naïma	30.10.2000
Eggertswyler Cécile	21.04.2000	Hauser Céline	27.12.2000

Naturalisation facilitée

Monsieur Faycel Gharnougui

Déchetterie



Notre système de déchetterie ouverte permet une grande flexibilité pour le dépôt et le tri des déchets. Par contre, il est soumis à une certaine discipline et au respect de règles établies.

Nous rappelons ci-après le fonctionnement de notre déchetterie.



Encombrants

Notre système de déchetterie ouverte ne permet pas la mise à disposition d'une benne pour les encombrants durant toute l'année. Pour l'instant ils sont collectés tous **les deux mois** sur la place de l'école. Le calendrier qui suit figure également sur le site internet et à la déchetterie.

Il est INTERDIT de déposer les encombrants à la déchetterie en dehors de la collecte officielle. Les contrevenants pourront être sanctionnés selon l'article 28 du règlement communal par une amende de Fr. 20.00 à Fr. 1'000.00.

Container PET

Doivent y être déposées, uniquement les **bouteilles** PET.

Les autres plastiques doivent être éliminés dans le sac poubelle. Vous avez également la possibilité de les déposer lors des collectes des encombrants, tous les deux mois.

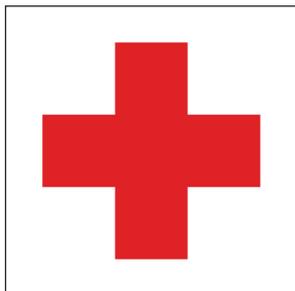


Benne brune : papier-carton

Cette benne sert uniquement au dépôt du papier et du carton.

Le bois, les berlingots de lait ou de jus de fruits, le sagex ou autres doivent être éliminés dans la poubelle ou lors des encombrants.

Benne blanche : Croix-rouge



Nous rappelons que cette benne a pour but de récolter des vêtements et chaussures en bon état, pouvant être revendus dans les boutiques de secondes mains, de la Croix Rouge ou pouvant être distribués aux plus démunis.

Les vieux duvets, les chaussures trouées, les vêtements déchirés, etc. ne doivent pas y être déposés mais doivent être éliminés dans la poubelle ou lors des encombrants.

Gazon

Dès le 1^{er} janvier 2018, une nouvelle convention signée avec l'entreprise RCAgro à Grolley permet le dépôt des déchets de tonte du gazon, à la déchetterie verte derrière le Landi à Grolley. Le gazon n'est plus pris en charge par les agriculteurs de la commune.

Déchets ménagers et de jardin : Si vous ne désirez pas les composter, ils peuvent être amenés à la déchetterie verte de Grolley, dès le 1^{er} janvier 2018.

Déchets de taille : Ils sont à déposer à la déchetterie verte mise à disposition à cet effet à Grolley, derrière le Landi.



HORAIRES :

Veillez respecter les horaires mis en place pour le dépôt des déchets à la déchetterie de Ponthaux. En effet, nous constatons encore trop souvent des dépôts le dimanche, jours fériés et tard le soir.

Déplacement des containers à poubelles de Nierlet

A la suite d'incivilités ainsi que de nuisances sonores nocturnes et dominicales répétées, à l'encontre des voisins de la place containers, le conseil communal a dû prendre des dispositions pour déplacer le lieu de collecte des sacs poubelles de Nierlet.

Pour l'instant aucune autre place pouvant les accueillir n'est disponible à Nierlet. Les containers ont été posés à la déchetterie à Ponthaux.

Nous prions par conséquent les habitants de Nierlet de déposer leurs sacs poubelles à Ponthaux.



PLAN DES COLLECTES DES ENCOMBRANTS 2018-2019

Bennes encombrants, plastiques et bois : SAUF ferraille, électronique-électrique, déchets inertes tels que terre cuite, faïence, etc...

✓ 15 décembre 2018 7h30 – 12h00

Bennes encombrants, plastiques et bois : SAUF ferraille, électronique-électrique, déchets inertes tels que terre cuite, faïence, etc...

✓ 12 janvier 2019 7h30 – 12h00

Bennes encombrants, plastiques et bois : SAUF ferraille, électronique-électrique, déchets inertes tels que terre cuite, faïence, etc...

✓ 23 février 2019 7h30 – 12h00

Bennes encombrants, plastiques, bois, ferraille, DCMI (terres cuites, etc.) et divers :

✓ 26 avril 2019 8h00 – 11h30 - 13h30 – 17h30

✓ 27 avril 2019 8h00 – 11h30

Bennes encombrants, plastiques et bois : SAUF ferraille, électronique-électrique, déchets inertes tels que terre cuite, faïence, etc...

✓ 29 juin 2019 7h30 – 12h00

Bennes encombrants, plastiques et bois : SAUF ferraille, électronique-électrique, déchets inertes tels que terre cuite, faïence, etc...

✓ 7 septembre 2019 7h30 – 12h00

Bennes encombrants, plastiques, bois, ferraille, DCMI (terres cuites, etc.) et divers :

✓ 25 octobre 2019 8h00 – 11h30 - 13h30 – 17h30

✓ 26 octobre 2019 8h00 – 11h30

Bennes encombrants, plastiques et bois : SAUF ferraille, électronique-électrique, déchets inertes tels que terre cuite, faïence, etc...

✓ 14 décembre 2019 7h30 – 12h00

WEIBEL



Entreprise de construction Jean Weibel SA, les Prâlets, 1484 Granges-de-Vesin

Tel. 026 665 92 92 / Fax 026 665 92 93

www.weibelsa.com

info@weibelsa.com



LE PARTENAIRE IDEAL POUR VOS PROJETS DE CONSTRUCTION

routes - revêtements - fabriques d'enrobé - génie civil - pousse tube - travaux spéciaux



ADMINISTRATION COMMUNALE

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU COMMUNAL

➤ Lundi	8.30 – 11.30	13.30 – 18.00
➤ Mardi	8.30 – 11.30	Fermé
➤ Mercredi	8.30 – 11.30	Fermé
➤ Jeudi (uniquement caisse communale)	8.30 – 11.30	Fermé
➤ Vendredi	Fermé	Fermé

La permanence téléphonique est assurée durant les heures d'ouverture du bureau. Le répondeur téléphonique est à votre disposition, en dehors de ces heures, pour nous laisser un message au numéro de téléphone : 026/475.32.70.

Autres coordonnées :

FAX : 026/475.29.10

E-mail : commune@ponthaux.ch

Site Internet : www.ponthaux.ch

GARAGE
Schwaller SA

1772 Ponthaux

Tél. 026 475 12 77



Jeep

duplirex 1969

VOTRE CENTRE BUREAUTIQUE

Bureautique

Papeterie

Mobilier

Votre spécialiste
en solutions bureautiques

Givisiez - Bulle - Guin

www.duplirex-group.ch

Placements & patrimoine
Crédits de construction
Maladie & accidents
Mobilité & voyages
Vie & prévoyance
Hypothèques



Gian Carlo Del Aguila
Conseiller en prévoyance & finance

Tel. 076 / 558 01 47
Mail giancarlo.delaguila@baloise.ch

Agence générale de Fribourg
Av. de la Gare 7
1700 Fribourg

Profitez de nos
taux hypothécaires



Important
Information

Informations diverses



Important
Information



Helvetia environnement

Transvoirie

CRÉATEUR DE SOLUTIONS
POUR VOS DÉCHETS

www.transvoirie.ch

026 470 45 45



@ Transvoirie Fribourg



STRITT & FORLIN SA

**installations sanitaires
ferblanterie - couverture**

Rte de l'industrie 12 - 1754 Rosé
Tél.: 026 470 04 70 - Fax: 026 470 04 72
info@strittetforlin.ch - www.strittetforlin.ch



CarteCulture
KulturLegi

Communes du canton de Fribourg
Gemeinden des Kantons Freiburg

Votre passeport pour les loisirs à prix sympa !

Dépenser moins pour les concerts, les théâtres, les musées ou les cinémas, aujourd'hui, c'est possible !

Bénéficiez des réductions grâce à la CarteCulture !

Avec la CarteCulture les personnes à faibles revenus peuvent bénéficier de 30 à 70 % de réduction sur les offres culturelles, sportives et éducatives (cinémas, piscines, théâtres, concerts, manifestations sportives, etc.).

La CarteCulture est proposée par Caritas Fribourg. Elle est accessible à toutes les personnes à faible revenu vivant dans les communes partenaires. Votre commune en fait partie ! Les bénéficiaires de la CarteCulture peuvent profiter d'une large gamme d'offres réparties dans toute la Suisse. À Fribourg, par exemple, vous payez CHF 10.00 au lieu de CHF 17.00 pour le festival international du film, l'entrée au Musée d'Histoire naturelle est gratuite, vous avez 30 % de réduction sur l'abonnement annuel au journal La Gruyère, 40 % de réduction au Papiliorama, 40 % dans l'Alpamare Pfäffikon, 30 % dans la patinoire Saint-Léonard, des entrées gratuites au musée de la Gruyère... et beaucoup d'autres avantages !

La CarteCulture est gratuite. Plus d'informations sur : www.carteculture.ch/fribourg-et-region

Adoptez la CarteCulture :



QU'EST-CE QUE LA CarteCulture?

La CarteCulture permet aux personnes avec des petits budgets de profiter de rabais entre 30% et 70% sur les offres culturelles, sportives ou de formation, telles que cinémas, piscines, théâtres, cours de langue, concerts, abonnements de joumaux, etc.

La CarteCulture est gratuite.

OUI, JE COMMANDE LA CARTECULTURE

Offre valable pour les communes ayant adhéré à la CarteCulture.

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____

Date de naissance _____
Téléphone _____
E-mail _____

Je souhaite recevoir la newsletter par courriel

Documents à joindre:

1. Photo-passeport (veuillez inscrire votre nom et prénom au verso de la photo)
2. Décision d'octroi d'une réduction de primes d'assurance maladie ou décision d'octroi d'une bourse ou dernier avis de taxation et attestation de baisse de revenu ou attestation de baisse de salaire.

Date: _____ Signature: _____

Veuillez envoyer le formulaire à l'adresse suivante:
Caritas Fribourg / CarteCulture
Rue de Morat 8 - 1700 Fribourg

Inscription en ligne et information:
www.carteculture.ch/fribourg
026 321 18 54 ou info@caritas-fr.ch

Veuillez envoyer ce formulaire dûment rempli ainsi qu'une photo à :

Caritas Fribourg
CarteCulture
Rue de Morat 8
1700 Fribourg

ou par e-mail à info@caritas-fr.ch



La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.

Quand ?

mardi – jeudi – vendredi 15h – 18h
 mercredi 15h – 19h30
 samedi 9h - 12h
 vacances scolaires : mercredi et samedi uniquement

Quoi ?

- plus de **22'000** documents
- **8** documents pour un prêt d'un **mois**
- Tarifs :
 - Enfant jusqu'à 16 ans gratuit
 - Apprenti – étudiant : 15.- par année
 - Adulte : 30.- par année

A DECOUVRIR ...

Nouveau site <https://bra.avry.ch/>

Infos – Actualités – Catalogue en ligne... et la possibilité de :

- consulter son compte
- prolonger le délai de prêt
- réserver des livres



Grainothèque

Semences de fleurs, de fruits et de légumes... à partager :
 Prendre, déposer ou échanger librement les graines qui vous plaisent...

Proposée par le groupe E'CO – groupe de jeunes du CO actifs pour la protection de l'environnement



Large Vision

Choix de livres en gros caractères pour un meilleur confort de lecture



Et ... pour s'arrêter un instant, un petit coin " **Pause-café** "!

026 470 21 42
biblioavry@bluewin.ch
<http://bra.avry.ch>

CO Sarine-Ouest
 Route de Matran 24
 1754 Avry-sur-Matran



EXPOSITION

Les cartes de la Saint-Nicolas



Bibliothèque régionale Avry
cartes-saint-nicolas.ch

Exposition des cartes de 1916 à 2018
Collection Dietrich

Visite commentée le
17 novembre 2018 à 11h00

Visible du **12 octobre au 22 décembre 2018**

CO de Sarine-Ouest | Route de Matrán 24 | T 026 470 21 42 | bra.avry.ch

Couteaux suisses avec les armoiries de la Commune en vente au bureau communal



CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2019
PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS
District de Sarine-Campagne

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83
 du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et 16h00 à 18h00

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Avry	Centre de puériculture Avry-Bourg 2 rez-de-chaussée	A la demande, matin et après-midi		
Belfaux	Bâtiment de la paroisse Rte de l'Eglise 1 rez-de-chaussée	Le 3^{ème} jeudi du mois, l'après-midi		
		17 janvier	21 février	21 mars
		18 avril	16 mai	13 juin (2 ^{ème})
		18 juillet	22 août (4 ^{ème})	19 septembre
		17 octobre	21 novembre	19 décembre
Corminboeuf	Ecole Rte du Centre 27 Local de la buvette	Le 1^{er} mardi du mois, l'après-midi		
		8 janvier (2 ^{ème})	5 février	5 mars
		2 avril	7 mai	4 juin
		2 juillet	6 août	3 septembre
		1 ^{er} octobre	5 novembre	3 décembre
Farvagny	Bâtiment de la paroisse Impasse du Château 3 rez-de-chaussée	Le 1^{er} lundi du mois, le matin		
		7 janvier (2 ^{ème})	4 février	4 mars
		1 ^{er} avril	6 mai	3 juin
		1 ^{er} juillet	5 août	2 septembre
		7 octobre	4 novembre	2 décembre
Grolley	Cure Place de l'Eglise 2 rez-de-chaussée	Le 1^{er} mercredi du mois, le matin		
		9 janvier (2 ^{ème})	6 février	6 mars
		3 avril	1 ^{er} mai	5 juin
		3 juillet	7 août	4 septembre
		2 octobre	6 novembre	4 décembre

Prochainement à Avry-Bourg ! Le rendez-vous des familles

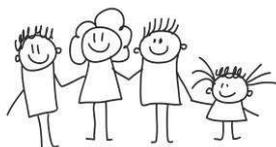


CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2019
PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS
District de Sarine-Campagne

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83
 du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et 16h00 à 18h00

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Lentigny	Bâtiment communal Rte d'Onnens 11 1er étage	Le 3^{ème} mardi du mois, l'après-midi		
		15 janvier	19 février	19 mars
		16 avril	21 mai	18 juin
		16 juillet	20 août	17 septembre
		15 octobre	19 novembre	17 décembre
Le Mouret	Rte d'Oberried 6 Salle de logopédie Sous la Halle de gym	Le 4^{ème} lundi du mois, l'après-midi		
		28 janvier	25 février	25 mars
		29 avril (5ème)	27 mai	24 juin
		22 juillet	26 août	23 septembre
		28 octobre	25 novembre	23 décembre
Neyruz	Maison paroissiale Rte de Romont 5 rez-de-chaussée	Le 4^{ème} vendredi du mois, l'après-midi		
		25 janvier	22 février	22 mars
		26 avril	24 mai	28 juin
		26 juillet	23 août	27 septembre
		25 octobre	29 novembre (5ème)	
Rossens	Rte du Jordil 10 Salle au-dessus de l'ancienne poste	Le 2^{ème} mercredi du mois, l'après-midi		
		16 janvier (3ème)	13 février	13 mars
		10 avril	8 mai	12 juin
		10 juillet	14 août	11 septembre
		9 octobre	13 novembre	11 décembre

Prochainement à Avry-Bourg !
Le rendez-vous des familles



Plus d'informations ?
Tél. 026/347.38.83

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice.
 Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

à retourner à :	Forêts-Sarine, Région 2 Rte de Grangeneuve 19 1725 Posieux	par fax au 026 305 56 54 ou par mail à l'adresse: jean-paul.borne@fr.ch
-----------------	---	--

Nom:	Prénom:	TVA 7.7 % comprise
Rue:	Localité:	Commande minimum 1 stère
Natel:	Tél. privé/prof.:	Formulaire également disponible sur notre site www.forets-sarine.ch
Date:	Signature:	

L'équipe forestière vous préparera volontiers les assortiments de bois de feu suivants:

Quantité	Longueur	Assortiments	Prix par stère	Livraison	Total CHF
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus , vert	90.00	facultative	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux , vert	70.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, feuillus , vert (min. 3 st.)	50.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, résineux , vert (min. 3 st.)	40.00	sur demande	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	105.00	livraison obligatoire	
stères	33 cm	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	140.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux, sec	85.00	livraison obligatoire	
stères	33 cm	Bois de feu en quartier, résineux, sec	120.00	livraison obligatoire	
Total stères		Total de la valeur du bois TTC			

Forfait pour livraison à domicile		
Quantité commandée	Forfait en CHF pour la livraison	Livraison
pour 1 stère	55.00	
pour 2 stères	65.00	
pour 3 stères	75.00	
pour 4 stères	120.00	
pour 5 stères	130.00	
pour 6 stères	140.00	
pour 7 stères	160.00	
pour 8 stères	170.00	
pour 9 stères	180.00	
dès 10 stères	sur demande, livraison par camion possible, en régie	
Total valeur du bois et forfait de livraison à domicile TTC		

Délai de livraison après réception de la commande:

Maximum 4 semaines - Pas de livraisons en juillet et août

Conditions de livraison:

Conditions de paiement: net à 30 jours

Le bois sera déchargé en vrac devant votre domicile

Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine

Pour tout renseignement, contacter: Jean-Paul Borne, forestier, au 079 606 35 37 ou au 026 305 56 52



Bulletin de commande Réalisations en bois

A retourner par courrier, fax ou courriel

Forêts-Sarine
Route de Grangeneuve 19
1725 Posieux

Tél. 026 305 56 51
Fax 026 305 56 54
michel.berger@fr.ch

Nom :Prénom :
Rue :Localité :
Téléphone :Courriel :

QUANTITÉ	LONGUEUR	PRODUITS NON TRAITÉS NI PEINTS	PRIX PAR UNITÉ		TOTAL FR.
	pce	250 cm	Table de jardin avec bancs incorporés en chêne ou mélèze (souligner ce qui convient)	1800.00	pris au dépôt
	pce	200 cm	Banc pour jardin et terrasse, modèle <i>Cousimbert</i> en chêne ou mélèze	600.00	pris au dépôt
	pce	200 cm	Banc pour jardin et terrasse, modèle <i>Fribourg</i> en chêne	600.00	pris au dépôt
	m'	sur mesure	Bassin à fleurs avec pieds, en épicéa	250.00	pris au dépôt
	pce	200 cm	Traverse en chêne massif 12/24 cm	39.00	pris au dépôt
	pce	250 cm	Traverse en chêne massif 12/24 cm	49.00	pris au dépôt
	pce	300 cm	Traverse en chêne massif 12/24 cm	59.00	pris au dépôt
	pce	110 cm	Bûche finlandaise	15.00	pris au dépôt
		à cocher	Demande de devis construction bois	gratuit	sans engagement
					Total : fr.

+ TVA 7.7 %

- Pour une table comptez Fr. 200.- par **demi-mètre supplémentaire** .
Pour un banc Fr.50.- par demi-mètre supplémentaire.
- Les tables et bancs de jardin sont réalisés en **chêne ou mélèze**,
les bassins à fleurs en **épicéa**.
- Les tables, bancs et bassins peuvent être enduits d'une **protection à base d'huile de lin** :
Fr. 100.00 pour un banc/bassin et Fr. 200.00 pour une table (2 couches).
- Nos bois sont **certifiés FSC et COBS** (certificat d'origine bois suisse).
Tous les bois proviennent de nos forêts.
- Des photos des produits sont visibles sur notre site www.forets-sarine.ch

Pour tout autre produit ou prestation n'hésitez pas à nous demander conseil.

Conditions de livraison :

La livraison sera facturée en régie et au kilométrage pour le véhicule
Tarif horaire 75.00 frs / heure
Tarif véhicule 1.50 frs / km

Conditions de paiement :

Net à 30 jours. (Raiffeisen IBAN CH24 8015 0000 0139 9223 0)



Produit livré à domicile : oui non

Lieu et date : Signature :